

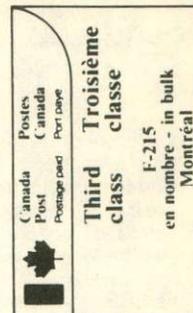
service de l'information (514) 286-2155, 1601 de Lorimier, Montréal



# nouvelles csn

numéro 103

semaine du 10 au 16 février 1981



**QUÉBEC DONNE 13 MILLIONS \$ À L'ONTARIO** — Impuissant à contrôler les agissements de ses propres sociétés d'État, le gouvernement québécois vient d'enrichir l'Ontario de plus de 13 millions \$. C'est du moins la certitude qu'en ont les 200 travailleurs et travailleuses du syndicat CSN de Admiral de Saint-Bruno, à la suite des démarches entreprises auprès des principaux financiers, responsables de la fermeture de leur usine. Au cours du mois de janvier, des représentants du syndicat ont tenté d'obtenir de quatre ministres du gouvernement Lévesque une intervention dans ce dossier, où deux sociétés d'État québécoises ont joué un rôle actif depuis le mois de juillet 1979. Selon certains témoignages recueillis, le syndicat peut affirmer que n'eut été du rôle de ces sociétés, soit la Caisse de dépôt et de placements, BFG de Saint-Bruno continuerait aujourd'hui de produire des appareils électro-ménagers.

□ □ □

**HAUTERIVE** — La Caisse populaire de Hauterive et le Syndicat des employé-e-s de la Caisse populaire de Hauterive (CSN) comptant quelques quarante cinq (45) membres, ont signé leur première convention collective de travail le 9 février dernier. La signature de la convention fait suite à l'entente de principe intervenue le 9 décembre dernier après trois (3) mois de négociations et entérinée dans une proportion de 91 % des salarié-e-s présent-e-s à l'assemblée.

**IL FAUT RENFLOUER LE FONDS DE GRÈVE \*\*\*  
6 MILLIONS \$ POUR RÉSISTER (page 3) \*\*\***

## Le revirement d'Abitibi-Price amène le règlement

Kénogami, le 15 février 1981 — Les 800 travailleurs de l'usine de Kénogami, de la compagnie Abitibi-Price, en conflit depuis le mois de mai dernier, ont accepté dimanche par une forte majorité, un protocole de retour au travail qui leur donne raison sur les trois points que voulait imposer la compagnie et qui avaient empêché la signature d'un protocole de retour au travail depuis deux mois déjà. La compagnie Abitibi-Price voulait en effet procéder à neuf suspensions, et à quatre congédiements (dont trois membres de l'exécutif du syndicat). En plus, elle avait intenté une poursuite de 1 600 000 \$ envers le syndicat des travailleurs de Kénogami et la CSN. L'intervention d'un médiateur dans ce dossier a amené la compagnie à retirer une partie de ses demandes jugées comme anti-sociales et anti-syndicales par les travailleurs de Kénogami. Une rencontre de dernière heure a par la suite permis de régler le dernier point en suspens, à la suite d'une intervention du maire de Jonquière, M. Francis Dufour.

\*\*\*

**Rouyn-Noranda, le 11 février 1981 — 100 MISES À PIED À LA NORANDA** — La compagnie Noranda, multinationale, déclarant pour plus de 4,5 millions \$ d'actif cette année, annonçait hier matin, le 10 février, aux représentants des travailleurs de la mine Noranda, la mise à pied d'une centaine de travailleurs de l'usine de smeltage de la Noranda. La raison officielle? Un manque d'approvisionnement en concentré de minerai. Autre raison? La conjoncture mondiale du marché du cuivre. La solution? Couper un des quatre quarts rotatifs des travailleurs affectés à la production de son smelter de la Noranda. C'est de façon sèche et brutale que la compagnie a annoncé que 100 travailleurs et leurs familles allaient être privés de leur gagne pain pour une durée pouvant s'échelonner sur une période de 4 semaines ou plus.

\*\*\*

## L'agenda du mouvement

### février

- 23-24 **CSN** rencontre de l'exécutif de la centrale avec les salarié-e-s des services et des conseils centraux sur les propositions votées en congrès.
- 26 **soirée de solidarité** aux grévistes de Radio-Canada, au théâtre Arlequin, à Montréal.
- 26-27 **FNSBB** rencontre de l'équipe à Drummondville.
- 28 **FAS** équipe provinciale à Québec, sous-sol de l'édifice de la CSN, 10 heures.

### mars

- 2-3 **FESP** comité de coordination, salle 2-A de l'édifice de la CSN, 9 h 30.
- 3-6 **CSN** conseil confédéral, à Québec.
- 4 **conseil central de Montréal** assemblée générale, à 19 h, au 1601, de Lormier.
- 7 **conseil central de Montréal** manifestation de la journée internationale des femmes.
- 8 **condition féminine** journée internationale des femmes. Activités variées dans les régions.
- 14 **soirée de solidarité** en appui aux forestiers, à 20 h, au gymnase du cegep du Vieux-Montréal, rue Ontario.
- 21 **colloque de l'ACEF**, à l'UQAM, à 10 h.
- 19-21 **Sherbrooke**. Congrès d'orientation à l'hôtel Le Baron.

### avril

- 21-25 **Saguenay Lac St-Jean**, congrès régulier à l'Université du Québec à Chicoutimi.

□ □ □

**LE CONSEIL CONFÉDÉRAL : DU 3 AU 6 MARS À QUÉBEC** — Le conseil confédéral, qui devait se tenir du 25 au 27 février, a été déplacé du 3 au 6 mars en raison de la possibilité d'une commission parlementaire sur le droit de grève aux mêmes dates en février.

**LES ACTIVITÉS DU 8 MARS** — Une manifestation aura lieu le 7 mars à Montréal, où le 8, de midi à minuit, ce sera la grande rencontre de la journée internationale des femmes, au Pavillon Judith-Jasmin, à l'UQAM. Service de garderie sur place, à la garderie de l'UQAM, pavillon Hubert-Aquin, de 12 h à 23 h. Réservation: Ginette Dupaul, 286-2245.

**17-19 mars : COMMISSION PARLEMENTAIRE SUR LE DROIT DE GRÈVE** — Cette commission parlementaire était d'abord prévue pour fin-février. N'oublions pas que des activités sont prévues dans le cadre de cette commission parlementaire :

- le 17 : actions locales (piquetages d'information sur les lieux de travail.
- le 18 : manifestations nationales, l'une à Québec, l'autre à Montréal.

Montréal, le 16 février 1981 — **LES COMPAGNIES DE PAPIER SE SAUVENT AVEC NOTRE ARGENT** — Les compagnies de pâte et papier qui ont le contrôle presque complet de la gestion de nos forêts, ont les moyens financiers pour garantir aux travailleurs forestiers des conditions de travail et de vie décentes en forêt et pour garantir à l'ensemble de la population du Québec et des générations à venir la protection de leur principale richesse naturelle renouvelable : la forêt. C'est ce qu'a déclaré au cours d'une conférence de presse, le président de la CSN, M. Norbert Rodrigue, en rendant public un dossier économique et écologique sur trois compagnies qui exploitent les forêts du Québec : CIP de La Tuque, Quebec North Shore de Baie-Comeau et Donohue de Girardville au Lac Saint-Jean, où se déroulent des grèves depuis l'été 1980. Ce document démontre à quel point la CIP, par exemple, connaît des profits exceptionnels qui servent en très grande majorité à des investissements à l'extérieur du Québec et du Canada, alors que ce sont les impôts des contribuables qui servent, sous forme de subventions, à moderniser les usines situées sur le sol québécois et canadien. C'est ainsi que moins de 2 % des fonds investis par l'International Paper (maison mère de la CIP) en 1979 l'ont été au Québec et au Canada, alors que pendant la même période, ses installations au Québec et au Canada (selon les données compilées à partir du rapport financier 1979 d'I.P.), généraient 23,5 % de ses bénéfices bruts, ce qui lui a permis de réaliser des profits nets après impôts de 525 000 000 \$. C'est cette forme de fuite des capitaux qui oblige aujourd'hui les gouvernements à utiliser les fonds publics pour moderniser des usines que les compagnies de pâte et papier ont laissées se détériorer de façon à se garantir des profits démesurés, a déclaré M. Rodrigue.

\* \* \*

Montréal, le 10 février 1981 — **QUATRE MOIS SANS TÉLÉJOURNAL, C'EST TROP** — Jean Duceppe, Dominique Michel, Denise Filiatrault, Marie-Michèle Desrosiers, le journaliste Claude-Jean Devirieux, Yvon Deschamps, Jean-Louis Roux et plusieurs autres participeront le 26 février prochain à un gala de solidarité au profit des journalistes de Radio-Canada, qui sont en grève depuis le 30 octobre dernier. Ce spectacle aura lieu au théâtre Arlequin. Il débutera à 20 h 30 et ceux qui veulent des places peuvent se les procurer dès maintenant. Les billets ne coûtent que quatre dollars (4,00 \$), un prix gardé volontairement bas pour permettre vraiment à tous de participer à l'événement. Ce gala n'est pas sans rappeler ceux de la grève de 1959. Jean Duceppe, alors président de l'Union des artistes, agissait à l'époque comme maître de cérémonie. 21 ans plus tard, il accepte à nouveau le même rôle et nous tenons à l'en remercier tout particulièrement. Quant aux autres artistes qui se produiront sur scène le 26 février, plusieurs d'entre eux sont évidemment trop jeunes pour avoir été là en 1959. À nos yeux cependant, ils maintiennent une tradition de solidarité avec les travailleurs qui fait honneur depuis toujours aux artistes québécois. Si on a souvent tendance à s'adresser à ceux-ci lorsqu'on a besoin d'appui et si on a tendance aussi à leur en demander plus qu'aux autres, c'est sans doute que les artistes nous ont habitués à donner plus que les autres. « En manchettes, ce soir » va permettre de rappeler avec force que la population anglophone du Québec et toute la population francophone du Canada sont privées, depuis plus de trois (3) mois, d'une source d'information importante parce que la Société Radio-Canada s'entête à refuser à ses journalistes des conditions de travail comparables à celles de leurs consoeurs et confrères des autres médias d'information.

\* \* \*

## 6 millions \$ pour résister

Le Conseil confédéral de la CSN, instance suprême entre les congrès, sera appelé au début de mars prochain à adopter une recommandation du Bureau confédéral et de l'exécutif de la CSN à l'effet de lancer une vaste campagne afin de renflouer le fonds de grève de la centrale. Cette campagne, dont l'objectif est fixé à 6 millions \$ vise à soutenir le rapport de force des travailleurs en grève, dont les forestiers. Pour les neuf mois se terminant au 30 novembre 1980, la CSN avait en effet versé près de 10 millions et demi \$ en prestations de grève, soit presque autant que pendant les 24 mois précédents. Rappelons que le budget du fonds de grève de la CSN est basé sur une prévision de 2500 grévistes par semaine, chiffre amplement dépassé depuis près d'un an. Tout en maintenant une moyenne de 5000 grévistes comme au cours des derniers neuf mois, les grévistes n'ont pas à s'inquiéter car la centrale a des réserves accumulées pour plusieurs mois encore. Des mesures préventives ont déjà été prises par la centrale afin de continuer à soutenir les travailleurs en grève ou victimes de lock-out. Ainsi un montant de 1 300 000 \$ pris à même les revenus prévus au budget de fonctionnement de la centrale seront utilisés pour venir en aide aux grévistes.

**La campagne qui sera décidée par le Conseil confédéral s'adressera tout d'abord aux syndicats membres de la CSN qui seront appelés sur une base populaire à verser une cotisation spéciale volontaire. La campagne sera aussi ouverte au public et aux organisations à l'extérieur du mouvement CSN.**

Si cette campagne est décidée par le Conseil confédéral, tous les efforts de la centrale seront centrés sur elle pendant les prochains mois et permettront de mettre au premier plan la lutte de tous les grévistes. La CSN qui défend l'exercice du droit de grève dans le secteur public croit qu'il est de son devoir de permettre un exercice réel de ce droit en donnant aux travailleurs qui ont décidé d'utiliser ce droit tout le support possible.

**À notre avis, le droit de grève a permis de nombreuses améliorations des conditions de vie de toute la population, syndiquée ou non. Sans libre exercice du droit de grève, il n'y a pas de véritable négociation.**

Le fonds de grève de la CSN dont les déboursés mensuels sont de l'ordre de 1 500 000 \$ actuellement appuie tous les travailleurs qui ont décidé en assemblée générale de débrayer ou qui sont victimes d'un lock-out décidé par quelques administrateurs de compagnies. Le défi est de taille mais l'exécutif de la CSN est confiant que la population ouvrière répondra positivement à son appel en faveur des grévistes. Cet argent, il n'ira pas à la CSN pour le fonctionnement des services généraux. Il ira au travailleur du Cap-de-la-Madeleine qui est en lock-out depuis près d'un an ; il ira au travailleur forestier de La Tuque en grève depuis près d'un an pour obtenir justice ; il ira au journaliste de Radio-Canada qui veut que son salaire suive les hausses du coût de la vie ; il ira à la travailleuse des Doigts de Fée de la région de Québec, qui est en lutte pour la réouverture de son usine ; il ira à tous ceux et celles qui sont en grève ou qui le seront dans les mois qui viennent.

\* \* \*

**LA FNEQ (CSN), LA FEC (CEQ) ET L'ANEQ PRÉPARENT UNE ACTION CONCERTÉE** — « Avant que le ministre ne s'engage plus à fond vers l'adoption du projet de règlement des études collégiales, nos trois organisations, qui regroupent l'ensemble des étudiants et enseignants de cégep du Québec, ont tenu à lui redire ensemble les craintes que nous inspire son projet, et l'opposition systématique qu'il soulève chez nos membres », ont déclaré les présidents des deux fédérations syndicales, et celui de l'association étudiante. Lancé pour consultation en août dernier et issu directement du Livre blanc sur l'enseignement collégial, le projet vise d'une part à régler le régime pédagogique des collèges, et d'autre part, à amender sensiblement ce dernier.

□ □ □

**CSN-CONSTRUCTION** — « La CSN-Construction, devant les propos récemment tenus par le directeur général du CPQMC, M. Maurice Pouliot, maintient son appui au règlement sur le placement dans la construction », déclare le président de la CSN-Construction, M. Yvon Leclerc. Le règlement sur le placement a permis aux vrais travailleurs de la construction d'améliorer substantiellement leurs revenus, surtout pour les manoeuvres, tandis que les travailleurs qualifiés maintenaient sensiblement leurs revenus et ce malgré une baisse dramatique du travail dans l'industrie de la construction. « Devant ces résultats positifs, la CSN-Construction va s'opposer énergiquement à toute modification qui dénaturerait le règlement sur le placement ou à son abolition », dit le président, M. Yvon Leclerc.

□ □ □

**COUPURES DÉNONCÉES À L'ÉDUCATION** — La CSN, la Fédération des professionnels, salariés et cadres du Québec, la Fédération des enseignants québécois et la Fédération des employés des services publics ont dénoncé les coupures de millions de dollars pour les étudiants adultes dans les cégeps. On estime ces coupures de l'ordre de 20 à 30 %. Selon la CSN et les fédérations concernées, ces coupures remettent en cause les objectifs de démocratisation scolaire et de gratuité que nous poursuivons depuis des années. Ce sont surtout les femmes, les immigrants, les personnes âgées, les assistés sociaux et les chômeurs qui se trouvent pénalisés par ces mesures budgétaires, estime la CSN.

□ □ □

Québec, le 11 février 1981 — **LA CSN RÉCLAME L'ÉLARGISSEMENT DU DÉBAT CONSTITUTIONNEL** — Témoignant devant la Commission parlementaire québécoise sur le rapatriement de la constitution, Norbert Rodrigue, président de la CSN a soutenu que le cul-de-sac de la réforme actuelle ne peut être résolu autrement que par la poursuite des négociations. La CSN croit que ces négociations ne peuvent être tenues secrètement ou sans mandat. En conséquence, avant de reprendre des pourparlers, des rencontres publiques doivent avoir lieu ou la population et les organisations populaires pourront être entendues. D'ailleurs, la CSN avait revendiqué, avant même la tenue du référendum, que le gouvernement du Québec élabore un projet de constitution. Si cela avait été réalisé, les conditions du débat seraient différentes. « L'élargissement du débat constitutionnel aurait en outre l'avantage de nous défaire d'une conception saugrenue de la « démocratie » qui consiste à imposer une constitution aux peuples du Canada, malgré l'opposition d'une majorité de provinces, malgré l'opposition parlementaire de députés tout aussi légitimement élus que le gouvernement canadien, et en contraignant la liberté de pensée et de vote des députés de la majorité ministérielle, et sans tenir compte également que le parlement de Westminster est souverain. C'est un peu étonnant en effet qu'à l'occasion d'un « Five O'clock Tea », deux personnes, Mme Thatcher et M. Trudeau, puissent décider au nom des peuples canadiens et anglais », peut-on lire dans le mémoire.

\* \* \*

Montréal, le 10 février 1981 — **POUR UNE VRAIE LOI SUR L'ACCÈS À L'INFORMATION** — L'Institut canadien d'éducation des adultes (ICEA), la Ligue des droits et libertés, la Centrale de l'enseignement du Québec, le Syndicat des professionnels du gouvernement du Québec et la Confédération des syndicats nationaux rendent public aujourd'hui le mémoire qu'ils ont fait parvenir à la Commission d'étude chargée de préparer un projet de loi sur l'accès à l'information gouvernementale. Le mémoire énonce dix principes qui devraient se trouver dans tout projet de loi visant à assurer la reconnaissance effective du droit d'accès à l'information. Pour ces organisations, l'information fait partie du pouvoir et empêcher qu'elle soit divulguée conduit à un abus de pouvoir. C'est pourquoi elles revendiquent un principe général : que la loi d'accès à l'information (information produite et recueillie) doit avoir primauté sur toute autre loi et affirmer le droit fondamental à l'information comme étant la règle de fonctionnement. Les autres principes sont les suivants : un principe assurant l'accessibilité, un principe définissant qui a accès, un principe quant à l'application de la loi, un principe quant aux délais, un principe quant aux coûts, un principe quant aux exemptions, un principe quant au droit de révision, un principe quant aux renseignements d'ordre économique, et un dernier portant sur l'information à caractère privé.

**AUX DOIGTS DE FÉE : LOCK-OUT ILLÉGAL** — L'arbitre Germain Jutras a donné raison aux travailleurs et travailleuses des Doigts de Fée en constatant que l'employeur avait procédé à un lock-out illégal et en lui ordonnant de réintégrer les salariés avec salaire et intérêt. « C'est une grande victoire pour le droit au travail », estime le syndicat qui luttait depuis mai 1980.

□ □ □

**DÉCÈS D'UN MILITANT** — Un des militants les plus actifs dans le syndicat de la QNS, Bertrand Lacasse, est décédé subitement à Amqui le 5 février dernier. Père de 7 enfants, Bertrand Lacasse avait été l'animateur du local de grève depuis le début du conflit des forestiers. Il s'était impliqué dans la Grande Corvée. Le président de la FTPF, Georges Cantin, le président du syndicat de la CIP, Mario Lafontaine et le vice-président du syndicat de Girardville, Étienne Dallaire et le responsable de la Grande Corvée, Claude Roy, ont assisté aux funérailles. Son épouse Thérèse a déclaré qu'elle continuerait la lutte pour les objectifs que son mari avait défendus. Nous lui offrons notre sympathie et notre solidarité.

□ □ □